

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les membres du CSAM,

Tout d'abord, l'UNSA souhaite la bienvenue à Madame DEBAR qui participe à son premier CSAM en tant que DRH du Pôle ministériel.

Depuis la nomination du Gouvernement BARNIER, les annonces se succèdent, toutes négatives et stigmatisantes contre les agents de la Fonction publique.

Après avoir affirmé que les fonctionnaires sont trop nombreux, trop absents, trop peu licenciés pour insuffisance professionnelle... désormais le ministre de la Fonction publique veut porter de 1 à 3 le nombre de jours de carence pour les agents publics.

Et, comme si cela ne suffisait pas, il continue ses provocations en convoquant un Conseil Commun de la Fonction Publique aujourd'hui avec à l'ordre du jour un projet de décret consistant à réduire de 100 à 90% l'indemnisation des arrêts maladie. Le ministre ose présenter ce projet de décret alors même que la Loi de finances est en cours de discussion au Parlement. Le ministre, faisant fi des revendications des organisations syndicales, se permet cette nouvelle provocation à 2 jours d'un mouvement social.

Si le gouvernement veut faire des économies sur le dos des agents publics malades, il serait intéressant qu'il s'interroge sur les raisons des arrêts maladie avant de vouloir augmenter le nombre de jour de carence. Baisse des effectifs mais pas des missions, réorganisations successives, manque de considération et de perspectives de carrières sont autant de raisons qui conduisent à la dégradation de l'état de santé des agents. La mise en place de deux jours supplémentaires constituera non seulement une réelle perte de pouvoir d'achat pour les agents, mais encore une nouvelle perte d'attractivité de la fonction publique.

L'UNSA demande au gouvernement et au Parlement de renoncer au passage de 1 à 3 jours de carence pour les agents publics et à l'abaissement de 100 à 90 % du taux de remplacement de leur rémunération durant leurs arrêts maladie.

Les annonces de gel du point d'indice et de suppression de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) viennent là encore peser sur le moral des fonctionnaires, touchés de plein fouet par l'inflation sans aucune mesure compensatoire.

L'UNSA exige une augmentation des rémunérations qui tienne compte de la hausse de l'inflation depuis 2021 et demande dans l'immédiat l'application de la GIPA en 2024 et la revalorisation du point d'indice.

L'UNSA demande l'ouverture de négociations pour améliorer les carrières et les rémunérations.

Lors de sa nomination, la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation avait annoncé le maintien des effectifs de nos ministères en 2025. Or, désormais, dans le projet de budget 2025, il est question de supprimer 306 ETP!

Monsieur le président, l'UNSA souhaite attirer votre attention sur certaines problématiques spécifiques à notre Pôle ministériel :

- Office Français de la Biodiversité

Les agents de l'OFB, de nouveau pris à partie par certains agriculteurs, attendent une prise de position de soutien public de la Ministre face aux attaques physiques et aux destructions de matériel qu'ils subissent.

D'autre part, quand lancerez-vous les discussions qui devaient déjà être menées en juin dernier sur les modifications du quasi-statut environnement ?

Où en est le projet de modification de l'arrêté ministériel du 21/12/2001 qui fixe le montant de l'indemnité journalière perçue pour chaque dimanche ou jour férié travaillé ?

- Mise en œuvre de la prime de fidélisation dans le département de Seine-Saint-Denis

L'UNSA vous fait part de sa préoccupation concernant la mise en œuvre de la prime de fidélisation dans le département de Seine-Saint-Denis en vertu des dispositions du décret n° 2023-1016 du 2 novembre 2023 portant création d'une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'État.

L'UNSA souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'étendre cette prime à l'ensemble des agents concernés par ce décret. En effet, l'arrêté interministériel du 20 décembre 2023, pris pour application du décret précité, fait mention des agents de l'unité départementale en Seine-Saint-Denis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), qui relève de notre Pôle ministériel, mais il exclut les agents des autres services de la DRIEAT postés dans ce département, notamment les agents de la Direction Interdépartementale des Routes d'Île-de-France (DIRIF) et les SACDD de la spécialité contrôle des Transports Terrestres.

Les agents du département des ouvrages d'art de la DIRIF, localisé au Pré-Saint-Gervais en Seine-Saint-Denis, et les agents chargés du contrôle des transports terrestres, hébergés au sein de l'unité départementale mais rattachés au service SSTV de la DRIEAT doivent être éligibles à la prime de fidélisation, conformément aux dispositions du décret du 2 novembre 2023 précité.

Pour cela, il convient de modifier l'arrêté du 20 décembre 2023 pris conjointement par le ministre de la fonction publique et le ministre du budget en incluant, dans le périmètre, l'ensemble des agents en poste dans le département de Seine-Saint-Denis afin qu'ils puissent bénéficier de la prime de fidélisation au même titre que les agents de la DRIEAT.

- DEAL Guadeloupe : réorganisation administrative de l'État, disparition d'une unité territoriale de la DEAL

Le ministère de l'Intérieur a décidé de mettre en place une préfecture de plein exercice sur Saint-Martin et Saint-Barthélémy conduisant à la fermeture de l'unité territoriale de la DEAL au 1^{er} janvier 2025. Les agents impactés n'ont eu droit qu'à une réunion les informant de cette décision. Ils ont reçu un document à signer pour donner leur accord.

Ils s'interrogent : quelle position peuvent-ils choisir (détachement ? PNA ? intégration?) ? Quid des personnels techniques car les corps de TSDD et d'ITPE n'existent pas au MI ? S'ils refusent, que se passe-t-il ? Sont-ils obligés de retourner à la DEAL de Guadeloupe ? Celle-ci peut-elle les accueillir ? En cas de mobilité dans les prochaines années, auront-ils droit à une priorité de retour à la DEAL ? Quelles dispositions mises en œuvre pour les accompagner ?

Vous comprendrez, Monsieur le président, que les agents sont très inquiets et en colère.

- ICR

Cela fait bientôt 2 ans que l'UNSA vous interroge sur la mise en place des ICR, Instances de Concertation Régionale. DRH et DREAL se renvoient la balle, l'une considérant que les DREAL ont tout loisir de les mettre en œuvre, l'autre attendant les instructions de la DRH. Pourrait-on enfin avancer sur ce dossier ?

L'UNSA appelle à une journée de mobilisation et d'actions le 5 décembre prochain afin de défendre les agents publics injustement attaqués par le gouvernement, leur employeur.